

Benoît Guérin

Avocat
450-431-5061



Vacances... voyages

Que nos lecteurs se rassurent, le signataire des présentes n'a pas décidé de changer de profession depuis la chronique du mois dernier... loin de moi l'idée de tenter de vous vendre quelque voyage ou quelque destination que ce soit.

Cependant, plusieurs voyageurs reviennent ces jours-ci de destinations « soleil » et se plaignent du fait qu'arrivés à destination, l'hôtel de rêve donnant sur la plage ressemblait plutôt à un bidonville, la plage promise elle, étant à plus de dix minutes de marche de l'hôtel...

Quels sont les recours du voyageur ?
En vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du consommateur, le commerçant est tenu de fournir le service décrit au contrat signé avec vous. Le voyage doit aussi être conforme aux déclarations et à la description qui vous en a été faite.

Vous êtes donc en droit de vous plaindre à votre agent de voyages et au grossiste, et demander compensation pour les services non rendus ou non conformes à la description qui vous en a été faite.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous êtes en mesure de poursuivre ces commerçants en justice pour obtenir compensation. Il faut souligner que le recours judiciaire dans le cas des voyages peut être intenté aux petites créances à peu de frais, car la majorité des réclamations devraient se situer sous le seuil des 7 000 \$ qu'il est possible de réclamer aux petites créances.

N'oubliez pas avant le départ, lorsque vous « magasinez » un voyage, de vérifier si le commerçant avec qui vous faites affaire est bel et bien détenteur d'un permis d'agent de voyages délivré par l'Office de la protection du consommateur. En effet, nul ne peut exercer les fonctions d'agent de voyages, ni donner lieu de croire qu'il est agent de voyages sans détenir ce permis.

Les détenteurs de permis doivent mettre en œuvre plusieurs mesures de protection pour les consommateurs.

En effet, les agents de voyages doivent fournir un cautionnement ayant pour but d'assurer leur solvabilité. Ainsi, un consommateur ayant subi un préjudice suite à un service rendu par un agent de voyages pourra être compensé à même ces sommes constituant un fonds d'indemnisation, même si l'agent de voyages lui est devenu insolvable.

De plus, les agents de voyages, pour protéger leurs clients doivent déposer toutes les sommes versées par leurs clients dans un compte en fiducie.

L'Office de protection du consommateur, bien qu'il ne soit pas un tribunal, peut vous aider relativement à une plainte concernant un agent de voyages ou tout autre plainte reliée à l'une des lois administrées par l'Office.

L'Office peut vous fournir un formulaire de plainte avec lequel vous pourrez informer le commerçant et l'Office de votre insatisfaction, et ainsi tenter de régler à l'amiable le cas en litige. Elle peut par la suite effectuer une médiation entre vous et le commerçant afin de solutionner le problème. Si ces mécanismes de médiation échouent, il faudra alors vous tourner vers les tribunaux.

Par ailleurs l'Office, une fois saisi d'une plainte peut entreprendre diverses actions visant à informer un commerçant sur les dispositions légales à respecter et les sanctions possibles. L'Office peut aussi enquêter sur les pratiques du commerçant, négocier un engagement volontaire avec celui-ci, déposer une poursuite pénale ou prendre toute autre mesure prévue à la loi. Ces mesures n'ont cependant pas pour objet la solution de votre problème.

On trouvera plus d'informations sur le site web de l'Office au www.opc.gouv.qc.ca ou en rejoignant l'Office au 1-888-672-2556.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Pour l'organisme Héma-Québec

Une collecte enrichissante pour le cégep de Saint-Jérôme!

ELSIE ROY-CORMIER

Le 23 février dernier, le cégep de Saint-Jérôme a accueilli l'organisme Héma-Québec afin d'effectuer une collecte de sang.

Plusieurs athlètes des diverses équipes des Cheminots, qui font partie du cégep de Saint-Jérôme, ont organisé une campagne de promotion en vue de la collecte de sang qui a eu lieu le 23 février 2011, dans les enceintes du cégep. Cette campagne semble avoir connu un grand succès puisqu'on a dénombré 111 nouveaux donneurs qui s'ajoutent aux 36 donneurs actifs. À la fin de cette journée, un total de 147 dons

s'ajoute à la réserve collective québécoise.

Héma-Québec est une fondation qui a pour objectif de «fournir des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise». Leur populaire slogan «donnez du sang, donnez la

vie» traduit leur souci de subvenir aux besoins des malades.

Les chiffres démontrent que 52% de la population québécoise nécessitera une transfusion de sang une fois au cours de sa vie. Chaque jour, 1000 dons de sang sont nécessaires afin de maintenir la réserve collective québécoise à un niveau optimal. C'est pourquoi la générosité et l'importance de recruter des donneurs sont déterminantes pour l'avenir de tous. Chaque individu peut donner du sang à tous les 56 jours, ce qui

représente environ 6 dons annuels. Le corps humain est fait de façon à ce qu'il remplace rapidement la petite quantité de sang prélevé, soit 450 ml.

Le témoignage d'une étudiante de 20 ans, Sarah Daniel, pourrait encourager les peureux des aiguilles. «À mon avis, c'est primordial de donner du sang si nous en avons l'opportunité. C'est un geste simple qui peut sauver des vies et ça se fait facilement. Il y a des collectes partout, même dans nos écoles!»



Nos sorties et activités à venir

SUZANNE MONETTE

Souignons l'anniversaire de nos fêtés de mars 2011

Le 1er mars, Georges Perreault – le 3, Gilles Labelle – le 5, Élisabeth Cormier et Suzanne Cyr – le 6, Lise Nobert – le 8, Roma Lacroix, Yvonne Locas et Colette Veilleux – le 9, Fleurette Hooper – le 10, Danielle Lauzon et Huguette Pagé – le 11, Florian Charlebois, Josephina Gariépy et Denise St-Vincent – le 12, Ginette Dion – le 13, Johanne Lauzon et Murielle Léonard – le 14, Murielle Blanchette, Yves Roy et Denise Tourangeau – le 16, Roland Robichaud – le 17, Francine Taillon

– le 18, Marthe Lafontaine, Céline Laframboise et Lucille Poirier – le 18, Béatrice Gareau – le 19, Pauline Soucy et Lucienne Morin – le 22, Nicole Jalbert – le 24, Marcelle Polgari et Maurice St-Pierre – le 25, Josée Laroche – le 26, Denis Labarre, gagnant du gâteau – le 27, Paul Roy – et le 28, Georges St-Hilaire. Grand merci à nos fidèles et généreux commanditaires. Ce geste est très apprécié par tous nos membres.

Nous vous rappelons nos activités régulières, soit le lundi, **Shuffleboard** (palet), à 13 h – **cours de danse** avec Michel et Nicole, à 15 h 45 – le 1^{er} et 3^e mardi du mois, **Bingo**, à 13 h 30 – le 4^e mardi, **jeux**

de cartes et de société, à 13 h 30. En mars, étant donné qu'il y a cinq mardis dans le mois, il y aura donc «jeux» les 22 et 29 mars. **Vie active**, le mercredi, à 10 h 15 et le **Scrabble**, à 13 h. Ces activités ont toujours lieu au centre culturel.

Nous fêtons «l'arrivée du printemps» avec notre prochain **souper/danse le 9 avril**. Venez déguster un bon souper et danser avec Michel et Nicole à l'école Val-des-Monts, à 18 h. Bienvenue à tous et amenez vos amis.

Ne pas oublier également le renouvellement de votre carte de membre qui est valide de janvier à décembre chaque année. Vous pouvez vous la procurer au centre culturel les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 15 h 30 ou par un membre du Comité.

Proposition de séjour les 9, 10 et 11 août 2011, à l'hôtel du parc



Un bon anniversaire pour Denis Lamare qui a 81 ans peut se targuer d'être un excellent danseur, accompagné de André Gagnon du Club Soleil et de Joanne Thibault de AXEP-Plus qui offrait le gâteau. – (NDLR : désolé, le mois dernier c'était effectivement Joanne Thibault et non Claude Thibault, son frère, qui offrait le gâteau)

Orford. Forfait tout inclus à 255 \$/membre, 265 \$, non/membre, occupation double. Il nous faut un minimum de 20 personnes afin de réserver le forfait. Inscrivez-vous, quelques places sont encore disponibles, nous vous contacterons ensuite pour la confirmation. Resp. : Suzanne Monette 450 224-5612 ou Micheline Allard 450 438-5683.

Et, n'oubliez surtout pas «Que la vie est courte, même pour ceux qui passent leur temps à la trouver longue. Alors, profitez-en!»

MOTS CROISÉS												
											Odette Morin	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontal

- Profits illicites.
- Supplice médiéval.
- Teintée de jaune - D'avoir.
- En Allemagne - Demeure urbaine.
- Salé et mis dans un baril - Démonstratif - Ordre.
- Diminution.
- Possession - Sursauta.
- Instauré en 1943 - Reproduire.
- Défaite des Prussiens - Personnel.
- Dans une couette (pl.) - Stupide.
- Fabriqué en série - Canal et lac.
- Se jette dans l'Atlantique - Consistance.

Vertical

- Qui appartient à un mouvement artistique.
- Habitué à un environnement - Métal.
- Pénurie - Génie des eaux.
- Passent l'arme à gauche - Arbre.
- Saisie - Drainé par la Reuss - Cale.
- Il est marqué de points - En pleine connaissance de cause.
- Bissé pour grivois - On y met des mets.
- Pas à nous - Orient.
- Mesure de lumière - Ancêtre des arabes - Union.
- Sert à ventiler - Direct.
- Gaz - Pronom relatif - Comme le corbeau.
- Était vertueuse - Dieu protecteur des artisans - Venue au monde.

À la recherche du mot PERDU

Solution page 30

Par Odette Morin

Placez dans la grille la première lettre de la réponse de chaque énigme. Vous obtiendrez ainsi le mot ou le nom recherché.

1	2	3	4	5	6

- Saison colorée.
- Petit vautour d'Amérique.
- Prendre du bon temps.
- Il y en a 16 dans une livre.
- Neuvième mois du calendrier islamique.
- Parole d'Archimède dans son bain.

Mot (ou nom) recherché : Commencement.

1	2	3	4	5	6

- Le cèpe en est un.
- Problème de poids.
- Six dizaines.
- Pomme d'amour.
- Son île est près de Québec.
- Son mode de vie comporte des déplacements continuels.

Mot (ou nom) recherché : Ville portuaire.